

# GAZETTE

Décembre 2022 n° 32

# A LLOISE



Edito  
Vie Municipale  
Vie Locale  
Etat Civil  
Agenda

Page 2  
Pages 3-4  
Pages 5-10  
Page 11  
Page 12

*L*e 4 décembre Anaëlle Labrousse a été élue conseillère municipale pour compléter l'équipe déjà en place. A la suite de cette élection le conseil municipal s'est réuni le 10 décembre pour élire le nouveau maire et ses adjoints.

Je remercie l'équipe municipale qui m'a accordée sa confiance. C'est avec une grande émotion que j'endosse cet habit de première magistrate de la commune au vue des circonstances qui ont conduit à cette élection. Alain Tessandier a été élu premier adjoint, Sylvie Lesvigne deuxième adjointe et Jean Pierre Lesvigne troisième adjoint.

C'est une première pour Alles sur Dordogne d'avoir une femme maire, je vais m'investir au mieux pour ces nouvelles responsabilités. Michel a tracé le chemin comme un chef de cordée, les projets qu'il a initiés vont être repris et je souhaite qu'ils voient le jour prochainement.

L'adressage arrive, certes avec un peu de retard, mais comme vous avez pu le constater les poteaux qui vont recevoir les plaques avec le nom des routes sont installés. Il est prévu que début janvier tout soit en place. Vous recevrez à ce moment là vos nouvelles adresses avec les instructions.

L'année 2023 sera aussi une année de recensement pour notre commune, je vous remercie de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur, Mme Virginie Huard, qui accomplira cette mission.

En attendant de vous retrouver pour les traditionnels vœux le 14 janvier, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne année 2023 et surtout une bonne santé.

Sylvie Roque

*Joyeuses  
Fêtes*



## Election Municipale



Le 4 décembre dernier, les Allois et Alloises étaient appelés aux urnes pour élire un nouveau conseiller municipal suite au décès soudain de notre maire Michel Calès.

Vous avez élu Anaëlle Labrousse avec 174 voix sur 184 votants. Pour rappel, la commune compte 316 inscrits sur nos listes électorales, soit une participation de près de 60%.

À la suite de ces élections partielles complémentaires, le nouveau conseil municipal au complet s'est rassemblé le 10 décembre pour élire notre premier édile.

Sylvie Roque a été élue à la majorité, suivie d'Alain Tessandier, Sylvie Lesvigne et Jean Pierre Lesvigne, respectivement premier, deuxième et troisième adjoints.

Vous trouverez ci après la répartition des conseillers pour les différentes commissions communales et autres syndicats.

Syndicats	Titulaire(s)	Suppléant(s)
CCBDP (Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord)	Sylvie Roque	Alain Tessandier
SIVOS (SIVOS : Syndicat Intercommunal a Vocation Scolaire (gestion des écoles du regroupement Alles-Limeuil-Paunat-St-Chamassy))	Élise gaspart/Ingrid Mandeix	Brigitte Lemboub / Sylvie Roque
SDE (Syndicat Départemental d'électrification)	Francis Audibert. Philippe Monmarty	Jean-Pierre Lesvigne Christian Delhon
SITS (Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire (transport scolaire pour les collèges du Bugue et de St Cyprien))	Alain Tessandier Anaëlle Labrousse	Christian Delhon Brigitte Lemboub

Commissions	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Personnel	Sylvie Roque	Alain Tessandier
Irrigation	Alain Tessandier	Jean Pierre Lesvigne
Eau potable	Jean Pierre Lesvigne	Alain Tessandier
Cantine	Ingrid Mandeix Anaëlle Labrousse	Sylvie Lesvigne Francis Audibert
Salle des fêtes	Sylvie Lesvigne	Christian Delhon
Agriculture	Alain Tessandier	Sylvie Lesvigne
Finances	Sylvie Roque, Christian Delhon, Philippe Monparty, Francis Audibert, Brigitte Lemboub	
Anciens combattants	Ingrid Mandeix	Sylvie Lesvigne

# Vie Municipale

Bulletin culture	Élise Gaspart, Ingrid Mandeix, Brigitte Lemboub, Anaëlle Labrousse	
Appel d'offres	Sylvie Roque, Alain Tessandier, Elise Gaspart, Philippe Monmarty, Christian Delhon, Ingrid Mandeix	
Matériel	Francis Audibert Alain Tessandier	Christian Delhon Philippe Monmarty
Bâtiments urbanisme	Sylvie Roque, Alain Tessandier Christian Delhon	
Correspondant défense	Ingrid Mandeix	Jean Pierre Lesvigne
Fêtes et cérémonies	Sylvie Roque, Sylvie Lesvigne Anaëlle Labrousse	

## PLUIH



**Important**

En ce moment les modalités de constructions sur notre commune sont régies par la carte communale qui est en place depuis 2009. Bientôt le PLUIH (Plan Local d'urbanisme Intercommunal de l'Habitat) lui succédera.

Nous souhaitons vous informer que ce changement va impacter profondément les règles en vigueur actuellement.

Une parcelle qui à ce jour sur notre carte communale est constructible, ne le sera peut être plus dans le PLUIH.

Il est également très important de signaler dès maintenant et au plus tard le 20 janvier 2023 si vous souhaitez modifier la destination de certains bâtiments sur vos propriétés. Par exemple, d'anciens séchoirs à tabac ou granges que vous souhaiteriez réhabiliter en habitation doivent faire l'objet d'une demande. Si vous avez un projet à très court terme la demande est à faire avec le permis de construire, dans le cas d'un projet plus lointain il faut faire une demande selon un document disponible en mairie.



## Inventaire des bâtiments pouvant changer de destination en zone agricole, naturelle ou forestière

### Article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

2°) Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le changement de destination est soumis :

- en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime

- en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

### Pourquoi identifier les bâtiments pouvant changer de destination ?

Dans le futur PLUI-H, les bâtiments situés en zone urbaine U ou à urbaniser AU pourront changer de destination sans qu'il soit nécessaire de les identifier dans le document graphique de zonage.

En revanche, les bâtiments situés en zone agricole (A) ou naturelle et forestière (N) ne pourront changer de destination (en logement, en local d'activité, en hébergement touristique, etc.) => à définir dans le règlement du PLUI-H qu'à la condition première qu'ils soient identifiés dans le document graphique de zonage du PLUI au titre de l'article L.151-11-2° du code de l'urbanisme.

Le changement de destination de bâtiments anciens, notamment des séchoirs à tabac, des granges ou d'anciens hangars agricoles qui ne sont plus utilisés aujourd'hui pour l'activité agricole, permet de créer de nouveaux logements ou un nouveau local d'activité ou un équipement, ou autre (à définir dans le règlement du PLUI) sans consommation nouvelle de foncier.

Cela permet, de plus, de préserver le patrimoine ancien qui risquerait de tomber en ruine sans travaux de réhabilitation.

# Vie Locale

## Recensement



### Cette année, le recensement de la population a lieu dans notre commune !

En 2023, Alles sur Dordogne réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

#### Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Contact en cas de besoin :  
Mairie : 05 53 63 20 48

Votre agent recenseur : *Virginie Huard*



#### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous. Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Le recensement de la population permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

# Vie Locale

La population de Alles en quelques chiffres : retour sur le dernier recensement de 2019 (source Insee).



## Population en historique depuis 1968 :

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	307	293	305	302	321	342	375	385
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	32,6	31,1	32,4	32,1	34,1	36,3	39,9	40,9

## Population par sexe et âge en 2019 :

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	189	100,0	196	100,0
0 à 19 ans	34	18,1	43	22,1
20 à 64 ans	98	51,8	93	47,5
65 ans ou plus	57	30,0	60	30,4

## Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

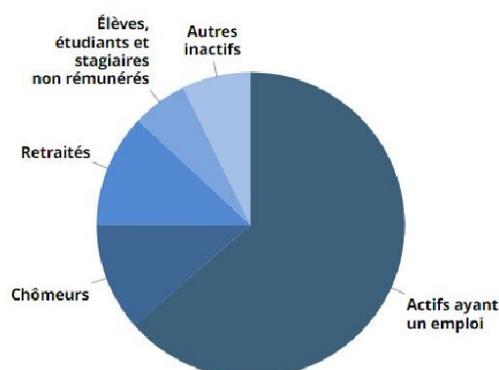
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Nombre moyen d'occupants / résidence principale	3,16	2,96	2,56	2,42	2,24	2,16	2,26	2,29

## Logement en 2019

### Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968	1975	1982	1991	1999	2008	2013	2019
Ensemble	137	178	190	213	226	245	250	250
Résidences principales	97	99	119	125	143	158	166	168
Résidences secondaires et logements occasionnels	38	42	53	70	74	81	68	74
Logements vacants	2	37	18	18	9	6	16	8

## Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019



## Adressage



### **Dénomination et numérotation des voies : votre nouvel adressage communal arrive pour ce début d'année !**

Depuis un an, la municipalité a initié le projet d'adressage sur la commune. Aujourd'hui, nous entrons dans la phase finale de déploiement. L'adressage des habitations permettra ainsi aux services de secours un accès rapide, pour la sécurité des biens et des personnes. La mise en place de la fibre optique sur l'ensemble de la commune sera facilitée.

La pose des poteaux a été effectuée sur l'ensemble de la commune par les services de la voirie de l'intercommunalité. Les panneaux avec les nouvelles dénominations des routes seront installés dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier.

La mairie vous enverra prochainement un courrier de présentation vous indiquant l'ensemble des démarches à réaliser auprès des divers services. Ce courrier sera accompagné d'une attestation officielle d'adressage précisant votre nouvelle domiciliation ainsi composée : n° d'habitation, nom de la nouvelle voie, code postal et commune.

#### Bon à savoir :

La numérotation des habitations est métrique. Elle est calculée à partir de la distance qui sépare l'accès de chaque habitation du début de la voie.

La plaque de numérotation de votre habitation sera à venir chercher en mairie. La pose de cette dernière est laissée au bon soin des propriétaires. Les dates de retrait de ces dernières vous seront communiquées dans le courrier d'information.

#### Pour information :

La mise en place de l'adressage, conformément à la loi, représente un coût pour notre commune. Le projet n'étant pas encore finalisé nous ne pouvons pas vous donner un montant exact mais il vous sera communiqué dans notre prochaine gazette.



## Alles Obenheim

Durant la seconde guerre mondiale, l'invasion allemande a entraîné l'exode des habitants de Obenheim vers la zone libre en 1939/1940. Trois communes ont alors accueilli les réfugiés : Molières, Cadouin et Alles sur Dordogne. Les anciens de nos deux régions éloignées aux coutumes quelques peu différentes ont réussi malgré le contexte de la guerre à se comprendre, s'aider et à fraterniser. De cet événement imposé par les cahots de l'Histoire sont nées de solides amitiés. Les maires de Alles sur Dordogne et Obenheim ont depuis œuvrés pour conserver les liens entre nos communes.

C'est ainsi qu'en 1995, l'amicale Alles-Obenheim a été créée sous la présidence de Martine DELORD. Elle fut d'ailleurs la présidente de l'association pendant presque 20 ans avant que Chantal BERTRANDIE ne lui succède en 2014.

Cette association perdure depuis en animant des festivités telles que le concours de belote, le feu de la saint Jean (en alternance avec FESTIV'ALLES) ou encore sa traditionnelle choucroute annuelle.

Le bénéfice de ces différentes manifestations a pour but d'organiser des séjours avec nos jumeaux d'Alsace pour apprécier les coutumes et traditions locales de chacun. Ce fut le cas notamment durant la dernière décennie en 2014, où nous avons pu accueillir les Obenheimois, ou encore en 2018 où les Allois ont eu le bonheur de découvrir les terres alsaciennes.

Le prochain rendez-vous auquel l'association vous attend : la choucroute. A noter, que le repas qui vous est proposé est importé de sa région d'origine spécialement pour vous. Quoi de meilleur qu'une choucroute d'Alsace ?!

Alors, à vous les amoureux de ce met alsacien, surveillez bien les dates d'inscriptions à ce copieux repas, l'association se fera un plaisir de vous accueillir et de partager ce moment convivial avec vous.



# Vie Locale

## Installation d'un défibrillateur



Notre commune s'est équipée d'un **défibrillateur** automatisé externe (DAE) installé sur le mur extérieur de la mairie, côté entrée salle des mariages.

Il s'agit d'un défibrillateur **entièrement automatique** et qui peut être transporté :

- une fois les électrodes de défibrillation posées sur le patient, le DAE évalue le rythme cardiaque et si nécessaire délivre un ou plusieurs chocs sans l'assistance du secouriste.
- ce modèle de DAE émet des instructions vocales et des messages affichés qui guident le secouriste tout au long du processus de défibrillation.

**Partagez massivement cette information qui peut sauver des vies !**

La défibrillation constitue un maillon essentiel de la **chaîne de survie**.

Celle-ci consiste en une série de quatre maillons qui procurent aux victimes d'urgences médicales les meilleures chances de survie. Ces maillons sont les suivants :

- appel rapide aux services d'urgence (15 ou 112) ;
- massage cardiaque rapidement entrepris ;
- défibrillation précoce ;
- soins médicalisés rapides (rendus possibles grâce à l'appel au 15 ou 112).

La plupart des arrêts cardiaques soudains, inopinés ou encore appelés « morts subites », souvent conséquence d'un infarctus, concerne en France 40 000 à 50 000 personnes par an et la seule solution face à un arrêt cardiaque est de faire repartir le cœur par un choc électrique ou défibrillation.

### Comment faire concrètement ?

1. Appeler le 15 ou le 112 ;
2. Envoyer une personne chercher le défibrillateur (DAE) ;
3. Préparer la victime : la déplacer si son corps touche un support métallique, enlever les vêtements du torse.
4. Commencer le massage cardiaque jusqu'à l'arrivée du défibrillateur (100 à 120 compressions par minute) :
  - *se mettre au-dessus du torse, bras tendus, appuyer avec la paume de main,*
  - *pour un adulte, après 16 ans, poser vos deux mains emboîtées l'une sur l'autre,*
  - *pour un enfant et adolescent, utiliser une seule main,*
  - *pour un bébé, uniquement deux doigts,*
4. Avant de mettre le DAE en place, essuyer la victime si elle est mouillée ;
6. Installer les électrodes et l'assistant selon les schémas ;
7. L'assistant analyse la situation et vous donne oralement la marche à suivre
8. Ne pas toucher la victime, les électrodes et l'assistant au moment du choc électrique.



# Vie Locale

## Fête de Noël RPI



Le 16 Décembre dernier, nos chères têtes blondes ont pu de nouveau fêter Noël. Depuis bientôt deux ans cette fête du RPI Alles LimeuilPaunat Saint-Chamassy n'avait pu avoir lieu. Tous les enfants se sont retrouvés à Alles pour partager un moment de joie et de bonne humeur autour d'un bon repas préparé avec amour par leurs cantiniers. C'est une centaine d'enfants qui ont profité de cette belle journée couronnée par l'arrivée du Père Noël et de sa hotte remplie de cadeaux. Un goûter a finalement clôturé l'après midi et marqué le début des vacances de fin d'année. Nous souhaitons à tous les enfants et aux équipes pédagogiques de belles fêtes.



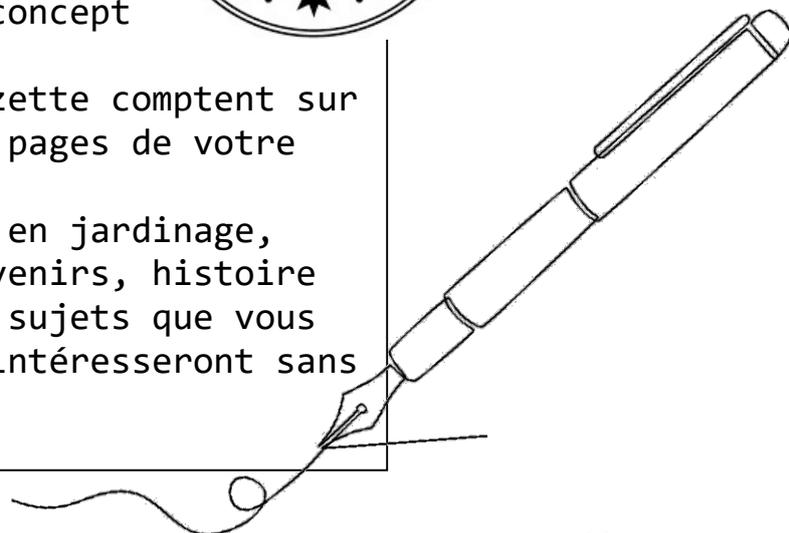
## Vœux des Rédactrices



Nouvelle année, nouveau concept  
A vos stylos !

Les rédactrices de la gazette comptent sur vous pour agrémenter les pages de votre bulletin municipal.

Idées recettes, conseils en jardinage, informations utiles, souvenirs, histoire de la commune... Autant de sujets que vous seuls maîtrisez, et qui intéresseront sans nul doute nos lecteurs.



# Etat Civil

## Naissances

Da Costa Marcelia le 11 Mai  
Mouche Liam le 16 Mai  
Laval Camille le 20 Juillet  
Chavialle Diane le 16 Aout  
Blin Anaïs le 16 Août  
Morange Dordé Ambre le 08 Décembre



Diane



Camille



Anaïs



Ambre



Liam

## Mariages

Bertounesque Léa et Foissy Jean-René le 02 Juillet  
Delhon Elise et Lepicard Côme le 06 Août  
Marty Nathalie et Cyril Goyeau le 1<sup>er</sup> Octobre



Léa et Jean-René



## Décès

Marc Hespel le 02 Février  
Christian Ségalat le 24 Février  
Rosette Hervé le 07 Mars  
Jean-Paul Aubriot le 05 Mai  
Michel Calès le 07 Octobre  
Jeanne Granet le 10 Octobre  
Gérard Courrège le 14 Décembre  
Odette Delayre le 19 Décembre

# Agenda

2023  
meilleurs vœux

**SAMEDI 14 JANVIER à 15H00 à la salle des fêtes.**

Pour échanger les vœux de la nouvelle année, le Maire et son Conseil Municipal convient les Alloises et les Allois à se retrouver autour d'une table enrichie de galettes des rois dans une ambiance conviviale.



Le 4 Février à salle des Fêtes de  
Alles  
Organisé par FESTIV'ALLES

Repas Choucroute  
organisé par Alles  
Obenheim  
le 4 Mars



Le 11 Mars à la salle  
des fêtes organisé par  
l'amicale des écoles  
Alles Limeuil Paunat  
St-Chamassy